

MAIRIE DE SAINT DENIS EN BUGEY

APPEL A CANDIDATURE pour occupation de locaux disponibles

LE PROJET

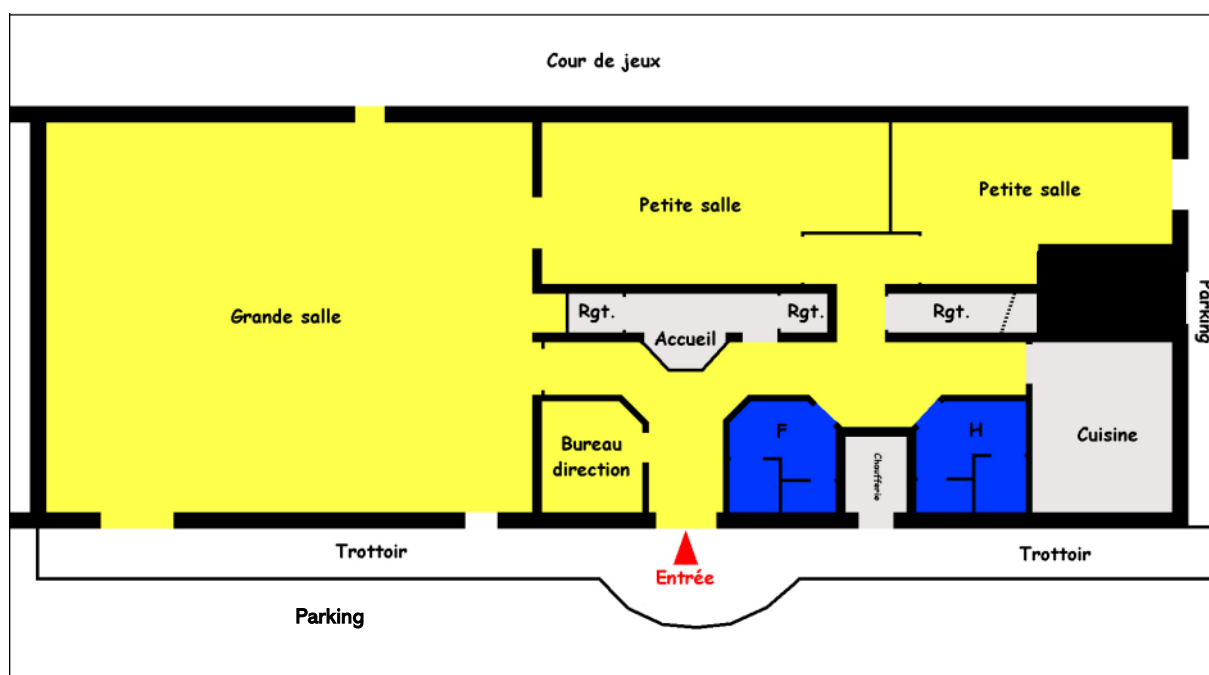
La mairie de Saint Denis en Bugey propose la mise à disposition d'un local de 330 m² situé 45 rue Brillat Savarin (ancien Centre de loisirs)

L'appel à candidature propose un espace pour des associations, des artisans (es) , ou des entreprises qui devront soumettre un projet concernant l'occupation des locaux..

Les activités ne devront générer aucune nuisance pour les riverains et ne présenter aucun caractère illégal.

LES LOCAUX

Plan des locaux mis à disposition :



Situé à proximité du stade de Saint Denis en Bugey, les locaux, en rez de chaussée, sont classés ERP et composés de différents espaces (voir plan ci-dessus)

Des travaux de rénovation et mises aux normes ont été réalisés récemment.

Il existe des places de stationnement à proximité.

LES REDEVANCES

La redevance d'occupation pourra être composée de 2 parties:

- Une redevance fixée avec la mairie afin de couvrir les charges intrinsèques à l'utilisation du bâtiment ;
- Un loyer négocié avec la mairie notamment pour les structures à but lucratif.

CANDIDATURE

Le dossier d'appel à candidature peut être retiré au secrétariat de la mairie ou téléchargé sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <https://mairie-saintdenisenbugey.fr>

Une visite des locaux pourra être organisée sur simple demande de votre part auprès des élus.

Toutes les structures issues du champ associatif, culturel, artistique, artisanal et de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les entreprises sont bienvenues pour candidater.

CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection, dans un ordre non hiérarchisé, sont les suivants :

- Présentation du porteur du projet :
 - Expérience dans l'activité
 - Activité actuelle
 - Equipe
- Présentation du projet et de ses points forts ;
- Plus-value pour les Sandeniens, et la commune ;
- Travaux et agencements à prévoir ;
- Budgets prévisionnels ;
- Autres informations ...

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les candidatures seront notamment retenues au regard :

- De l'activité exercée, en fonction des possibilités d'accueil et d'usage des espaces ;
- De leur apport au territoire : projet à destination des habitants(es) du village, impact social, économique, culturel, environnemental sur la vie du village... ;
- Des besoins en locaux des candidats (es)
- De la pérennité du projet proposé

PROCEDURE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature dûment complété et comprenant toutes les pièces que vous jugez intéressantes à l'analyse doit être :

- Remis directement en mairie de SAINT Denis en Bugey
- Envoyés par mail à : secretariat@mairie-stdenis.fr

AVANT le 15 mars 2022

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser par mail à secretariat@mairie-stdenis.fr